Image not found or type unknown

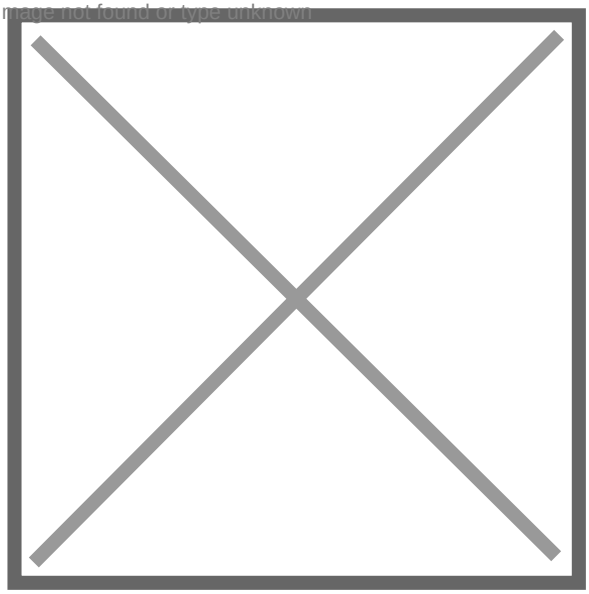

Vol passage encaisse de marchandises gratuite

Par **francoise**, le **16/04/2009** à **12:49**

Bonjour,
je viens d'etre prise en flagrant délit pour vol.je suis caissiére et avec une amie je lui passée ses achats gratuitement .le délit s'éleve a 4000 euros suite a des recherches.nous sommes allées en garde a vue et nous devons passer en correctionnelle.nous avons confirmé notre faute mais que risquons nous
.pouvons nous faire de la prison ferme . merçi de répondre je ne me cherche pas d'excuse juste des réponses.je n'ai jamais commis d'autre infraction serai je fichée par la suite pour trouver du travail.
avec mon ami nous souhaiterons acheter un restaurant pourrons nous encore le faire .merçi pour toutes vos réponses.

Par **citoyenalpha**, le **16/04/2009** à **19:51**

Bonjour

En effet vous risquez la prison. Toutefois il est rare que pour un premier délit de ce type la peine d'emprisonnement prononcée soit ferme. Elle est souvent assortie du sursis.

Cette peine sera inscrite sur votre casier judiciaire volet B1 et B2.

Cette inscription pourra vous empêcher l'accés à certaines professions (fonctionnaire,

agrémentation préfectorale)

Toutefois vous pourrez créer une entreprise ne nécessitant pas d'agrémentation préfectorale. Pour l'ouverture d'un restaurant l'agrémentation n'est point à demander.

Restant à votre disposition.

Par **francoise**, le **17/04/2009** à **10:41**

merçi de votre réponse
une chose qu'il va falloir que j'avoue mon patron me fait des avances et de ce fait je voulais me venger mais c' est moi qui vais etre puni .j' ai pris un représentant syndical pour mon entretien la semaine prochaine dois je lui en
.parler et qu'elle sera les conséquences de ces aveux .vais je perdre le paiment de mes congés payés .merçi d'avance pour vos réponses.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés